



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE STUKELY-SUD

AVIS PUBLIC

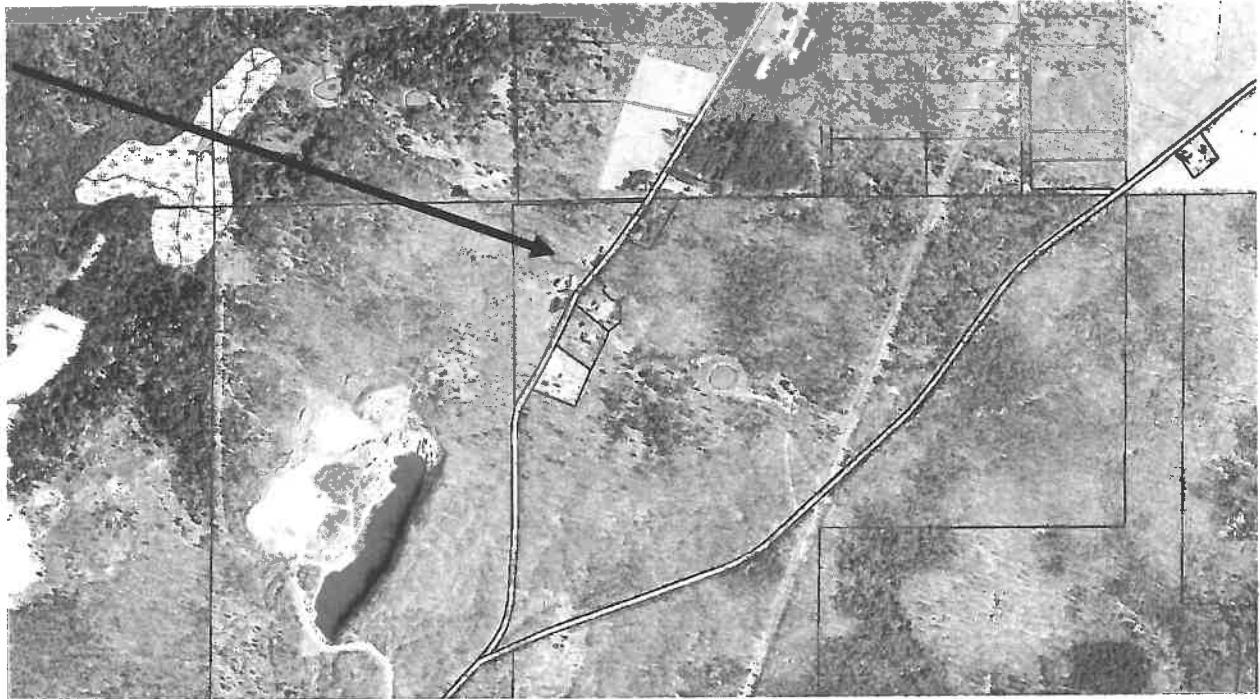
EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice-générale de la susdite municipalité, qu'il y aura une séance ordinaire du Conseil municipal de Stukely-Sud le lundi 10 août 2015 à 19h00 au 101, place de la Mairie.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure n° 2015-00084 suivante :

Nature et effets : Demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale projetée sur un lot projeté d'une partie du lot 2 237 580 dans la zone ID-6 avec une distance de 456 mètres de la carrière sur les lots adjacents 2 457 177 et 4 176 646. Le règlement de zonage no 2007-140, art. 14.6 exige une distance minimale de 600 mètres dans ce cas donc une distance manquante de 144 mètres.

Identification du site concerné :

735, Robert-Savage
Stukely-Sud, QC J0E 2J0
Matricule (s) : 9022-81-5333-0-000-0000
Lot (s) : 2 237 581, 2 237 580
Zone : ID-6



Au cours de cette assemblée, le conseil entendra tout intéressé qui désire s'exprimer relativement à cette demande.

DONNÉ à Stukely-Sud ce 23^e jour du mois de juillet deux mille quinze.

Louise Tremblay
Directrice générale - secrétaire trésorière

MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE STUKELY-SUD
CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie avoir publié l'avis public ci-joint, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 23^e jour du mois de juillet 2015 entre 9 et 16 heures.

Donné à Stukely-Sud, ce 23^e jour du mois de juillet deux mille quinze.

Louise Tremblay
Directrice générale - secrétaire trésorière